



**ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART
DE CLERMONT
MÉTROPOLE**

**25, RUE KESSLER
63000 CLERMONT-FERRAND
T. 04 73 17 36 10
ESACM@ESACM.FR
WWW.ESACM.FR**

ORDRE DU JOUR CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2025

Introduction de la séance.
Validation du compte-rendu du Conseil d'administration du 27 mars 2025.

Rapports non délibératifs

1. Bilan CVEC 2024

Rapports délibératifs

2. Processus d'accréditation HCERES : Dossier d'auto-évaluation
3. Budget : Compte de gestion BP 2024
4. Budget : Compte administratif 2024 et affectation des résultats
5. RH : Convention avec Clermont Auvergne Métropole pour la mise à disposition d'une partie du personnel
6. RH : Adaptation du tableau des effectifs
7. Action sociale : CNAS
8. Exonération des étudiants-es boursier-es
9. Tarif de vacation des jurys de DNA et de DNSEP
10. Adaptation/ modification du règlement intérieur des cours publics

Point d'information

- Avancement des travaux sur le DUERP
- Synthèse des travaux de la CVP du 17 juin 2025
- Synthèse des travaux du CSPVE du 28 mai 2025

Focus

Questions diverses



**ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART
DE CLERMONT
MÉTROPOLE**

**25, RUE KESSLER
63000 CLERMONT-FERRAND
T. 04 73 17 36 10
ESACM.FR
WWW.ESACM.FR**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2025

Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)

Bilan des actions conduites

Convoqué le 12 juin 2025, le Conseil d'Administration de l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole s'est déroulé le jeudi 26 juin 2025 à partir de 14h30 en mode hybride (présentiel et visio-conférence).

Étaient présents les membres dont les noms suivent :

Isabelle LAVEST, Présidente de l'EPCC
Chantal LELIEVRE (Visio)
Sondès EL HAFIDHI
Yannick GONZALEZ
Forrest PATTERSON (Visio)
Amélie SOUNALET (suppléante de Vincent BLESBOIS)

Joel MATHURIN (Préfet), Anne NOUGUIER (DGCA), Marc DROUET (DRAC ARA) sont représentés par Ubavka ZARIC (DRAC ARA)

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BRIAT donne pouvoir à Isabelle LAVEST
Fabienne VOUTE donne pouvoir à Chantal LELIEVRE
Rémi CHABRILLAT donne pouvoir à Sondès EL HAFIDHI
Sophie AUGER GRAPPIN donne pouvoir à Yannick GONZALEZ
Mathias BERNARD donne pouvoir à Forrest PATTERSON
Michèle MARTEL donne pouvoir à Amélie SOUNALET

Membres excusés

Jérôme AUSLENDER
Vincent BLESBOIS
Maxime MARION
Poe RICHARD-GLOAGUEN
Andréa MALAPERT

ÉSACM :

Sandrine REBEYRAT, Directrice
Frédérique RUTYNA, Secrétaire générale
Carole TILLY, assistante de direction, secrétaire de séance

Une contribution destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiant.es et conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention a été instituée au profit des établissements publics d'enseignement supérieur par la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiant.es.

La contribution est due chaque année par les étudiant.es lors de leur inscription à une formation initiale dans un établissement supérieur. Sont exonérés du versement de cette contribution les étudiant.es boursier.es.

L'ÉSACM a perçu 7 792,27 € au titre de l'année universitaire 2023-2024 : 3 080 € versés en janvier 2024 et 4 712,27 € versés en juillet 2024.

Dans le cadre de la convention de financement des actions de vie étudiante et des services inter - universitaires qui a été signée par les membres associés avec l'Université de Clermont Auvergne (UCA), l'ÉSACM est tenue de reverser 68% du produit de la CVEC à l'UCA pour contribuer au fonctionnement des actions de vie étudiante (SSU, SUAPS, SUC, SUH, et actions transverses).

Cette contribution s'élève à 5 298,74 € en 2024.

Le solde a été utilisé afin de renforcer le dispositif de santé en maintenant la permanence psychologique assurée par une professionnelle de santé indépendante.

	Coût	Financement CVEC
Suivi psychologique	2 980 €	2 493 €
Reversement UCA – Financement des actions transverses		5 298,74 €
		7 792,27 €



Le Conseil d'administration prend acte du bilan d'utilisation de la CVEC.

Pour ampliation certifiée conforme

La Présidente du Conseil d'administration

Isabelle LAVEST



**ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART
DE CLERMONT
MÉTROPOLE**

**25, RUE KESSLER
63000 CLERMONT-FERRAND
T. 04 73 17 36 10
ESACM.FR
WWW.ESACM.FR**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2025
Processus d'accréditation : Dossier d'auto-évaluation
Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement
Supérieur (HCERES)

Convoqué le 12 juin 2025, le Conseil d'Administration de l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole s'est déroulé le jeudi 26 juin 2025 à partir de 14h30 en mode hybride (présentiel et visio-conférence).

Étaient présents les membres dont les noms suivent :

Isabelle LAVEST, Présidente de l'EPCC

Chantal LELIEVRE (Visio)

Sondès EL HAFIDHI

Yannick GONZALEZ

Forrest PATTERSON (Visio)

Amélie SOUNALET (suppléante de Vincent BLESBOIS)

Joel MATHURIN (Préfet), Anne NOUGUIER (DGCA), Marc DROUET (DRAC ARA) sont représentés par Ubavka ZARIC (DRAC ARA)

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BRIAT donne pouvoir à Isabelle LAVEST

Fabienne VOUTE donne pouvoir à Chantal LELIEVRE

Rémi CHABRILLAT donne pouvoir à Sondès EL HAFIDHI

Sophie AUGER GRAPPIN donne pouvoir à Yannick GONZALEZ

Mathias BERNARD donne pouvoir à Forrest PATTERSON

Michèle MARTEL donne pouvoir à Amélie SOUNALET

Membres excusés

Jérôme AUSLENDER

Vincent BLESBOIS

Maxime MARION

Poe RICHARD-GLOAGUEN

Andréa MALAPERT

ÉSACM :

Sandrine REBEYRAT, Directrice

Frédérique RUTYNA, Secrétaire générale

Carole TILLY, assistante de direction, secrétaire de séance

L'ESACM, dans le cadre de l'évolution des diplômes DNA (grade Licence) et DNSEP (grade Master) qu'elle délivre, est invitée en tant qu'établissement d'enseignement supérieur de la création artistique dans le domaine des arts plastiques à entreprendre la procédure d'accréditation de la vague A (2025-2027).

L'auto-évaluation concerne la période 2019-2024 et se compose de 3 dossiers qui sont en cours de finalisation :

- un dossier d'auto-évaluation de l'établissement de 40 pages avec analyses SWOT et annexes (obligatoires et non obligatoires), à partir d'une trame imposée concernant les domaines suivants :

- Le positionnement et la stratégie,
- La politique partenariale,
- La gouvernance et l'organisation,
- Le pilotage et la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie,
- La politique de formation,
- La mise en œuvre de la formation,
- Le développement et le soutien de la vie étudiante,
- La politique, le pilotage et la valorisation de la recherche.

- un dossier d'auto-évaluation de cinq pages pour chacune des formations DNA et DNSEP, accompagnée de tableaux de données, d'analyses SWOT, de données de caractérisation et d'annexes, à partir d'une trame imposée qui suit les quatre domaines suivants :

- Politique et caractérisation de la formation,
- Organisation pédagogique de la formation,
- Parcours des étudiant-es de la formation,
- Amélioration continue de la formation.

- une note d'orientation des axes stratégiques du projet de l'établissement pour la période à venir (2027-2032).

Une présentation synthétique de ce dossier est portée à la connaissance des administrateurs.



Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, prend acte du processus et du dossier d'auto-évaluation déposé par l'ESACM le 16 juin 2025.

Pour ampliation certifiée conforme

La Présidente du Conseil d'administration

Isabelle LAVEST



**ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART
DE CLERMONT
MÉTROPOLE**

**25, RUE KESSLER
63000 CLERMONT-FERRAND
T. 04 73 17 36 10
ESACM@ESACM.FR
WWW.ESACM.FR**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2025

Budget : Compte de gestion 2024

Convoqué le 12 juin 2025, le Conseil d'Administration de l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole s'est déroulé le jeudi 26 juin 2025 à partir de 14h30 en mode hybride (présentiel et visio-conférence).

Étaient présents les membres dont les noms suivent :

Isabelle LAVEST, Présidente de l'EPCC

Chantal LELIEVRE (Visio)

Sondès EL HAFIDHI

Yannick GONZALEZ

Forrest PATTERSON (Visio)

Amélie SOUNALET (suppléante de Vincent BLESBOIS)

Joel MATHURIN (Préfet), Anne NOUGUIER (DGCA), Marc DROUET (DRAC ARA) sont représentés par Ubavka ZARIC (DRAC ARA)

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BRIAT donne pouvoir à Isabelle LAVEST

Fabienne VOUTE donne pouvoir à Chantal LELIEVRE

Rémi CHABRILLAT donne pouvoir à Sondès EL HAFIDHI

Sophie AUGER GRAPPIN donne pouvoir à Yannick GONZALEZ

Mathias BERNARD donne pouvoir à Forrest PATTERSON

Michèle MARTEL donne pouvoir à Amélie SOUNALET

Membres excusés

Jérôme AUSLENDER

Vincent BLESBOIS

Maxime MARION

Poe RICHARD-GLOAGUEN

Andréa MALAPERT

ÉSACM :

Sandrine REBEYRAT, Directrice

Frédérique RUTYNA, Secrétaire générale

Carole TILLY, assistante de direction, secrétaire de séance

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Le Conseil d'administration de l'ESACM ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le comptable.

L'administrateur de l'Etat, chef du service comptable, a fait parvenir les comptes de gestion qu'il a dressé pour l'exercice 2024, pour le budget principal.

Après avoir procédé à l'examen du solde figurant au bilan de l'exercice 2024 et s'être assuré de la conformité et de la régularité des opérations de recettes et de dépenses au sein des chapitres et des sections, le compte de gestion du budget principal n'appelle ni observation ni réserve.

Sont jointes en annexe les pages du compte de gestion 2024, du budget principal, reprenant les résultats de l'exercice 2024.

Il vous est proposé d'adopter le compte de gestion 2024 de l'ESACM.



Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2024 du budget principal de l'ESACM.

Mis aux voix, ce dossier est adopté à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme

La Présidente du Conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'I' followed by a horizontal line and a small 'V' at the end.

Isabelle LAVEST

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

30700 - ECOLE SUPERIEURE ART CLERMONT

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	-102 767,15		41 068,95		-61 698,20
Fonctionnement	200 046,16	102 767,15	328 374,49		425 653,50
TOTAL I	97 279,01	102 767,15	369 443,44		363 955,30
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	97 279,01	102 767,15	369 443,44		363 955,30



Résultats budgétaires de l'exercice

30700 - ECOLE SUPERIEURE ART CLERMONT

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	361 767,15	3 343 219,00	3 704 986,15
Titres de recette émis (b)	254 747,61	3 473 631,31	3 728 378,92
Réductions de titres (c)		133 000,00	133 000,00
Recettes nettes (d = b - c)	254 747,61	3 340 631,31	3 595 378,92
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	361 767,15	3 343 219,00	3 704 986,15
Mandats émis (f)	213 678,66	3 033 227,73	3 246 906,39
Annulations de mandats (g)		20 970,91	20 970,91
Dépenses nettes (h = f - g)	213 678,66	3 012 256,82	3 225 935,48
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	41 068,95	328 374,49	369 443,44
(h - d) Déficit			



**ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART
DE CLERMONT
MÉTROPOLE**

**25, RUE KESSLER
63000 CLERMONT-FERRAND
T. 04 73 17 36 10
ESACM@ESACM.FR
WWW.ESACM.FR**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2025
Budget : Compte administratif et affectation des résultats
de l'exercice 2024

Convoqué le 12 juin 2025, le Conseil d'Administration de l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole s'est déroulé le jeudi 26 juin 2025 à partir de 14h30 en mode hybride (présentiel et visio-conférence).

Étaient présents les membres dont les noms suivent :

Isabelle LAVEST, Présidente de l'EPCC

Chantal LELIEVRE (Visio)

Sondès EL HAFIDHI

Yannick GONZALEZ

Forrest PATTERSON (Visio)

Amélie SOUNALET (suppléante de Vincent BLESBOIS)

Joel MATHURIN (Préfet), Anne NOUGUIER (DGCA), Marc DROUET (DRAC ARA) sont représentés par Ubavka ZARIC (DRAC ARA)

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BRIAT donne pouvoir à Isabelle LAVEST

Fabienne VOUTE donne pouvoir à Chantal LELIEVRE

Rémi CHABRILLAT donne pouvoir à Sondès EL HAFIDHI

Sophie AUGER GRAPPIN donne pouvoir à Yannick GONZALEZ

Mathias BERNARD donne pouvoir à Forrest PATTERSON

Michèle MARTEL donne pouvoir à Amélie SOUNALET

Membres excusés

Jérôme AUSLENDER

Vincent BLESBOIS

Maxime MARION

Poe RICHARD-GLOAGUEN

Andréa MALAPERT

ÉSACM :

Sandrine REBEYRAT, Directrice

Frédérique RUTYNA, Secrétaire générale

Carole TILLY, assistante de direction, secrétaire de séance



Conformément à l'instruction comptable M.57., il appartient au Conseil d'administration de se prononcer tout d'abord sur le Compte administratif 2024 du Budget de l'ÉSACM, puis d'approuver la détermination du résultat global de la section de fonctionnement et son affectation.

I - COMPTE ADMINISTRATIF 2024

L'exécution 2024 du Budget de l'ÉSACM peut se résumer comme suit :

Exercice 2024		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Prévisions	361 767,15 €	3 343 219,00 €	3 704 986,15 €
	Réalisations	254 747,61 €	3 340 631,31 €	3 595 378,92 €
Dépenses	Prévisions	361 767,15 €	3 343 219,00 €	3 704 986,15 €
	Réalisations	213 678,66 €	3 012 256,82 €	3 225 935,48 €
Résultat de l'exercice		41 068,95 €	328 374,49 €	369 443,44 €

Il ressort de ce tableau un résultat d'exécution 2024 excédentaire total de 369 443,44 €.

Après reprise des résultats de l'exercice 2023, l'exercice 2024 se solde par un excédent de clôture total de 363 955,30 € déterminé comme suit :

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	-102 767,15 €		41 068,95 €	-61 698,20 €
Fonctionnement	200 046,16 €	102 767,15 €	328 374,49 €	425 653,50 €
Total	97 279,01 €	102 767,15 €	369 443,44 €	363 955,30 €

L'excédent global cumulé de 363 955,30 € à la fin de l'exercice 2024 est en progression de 266 676,29 € par rapport à 2023.

Le détail des inscriptions et réalisations 2024 par chapitre et article est présenté dans le tableau annexé. Pour illustrer ce tableau, les précisions suivantes sont apportées :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En fonctionnement, le taux de réalisation des recettes s'élève à 102,92 % (contre 101,69 % en 2023) hors excédent de fonctionnement antérieur reporté et celui des dépenses à 92,85 % (contre 98,68 % en 2023) hors virement à la section d'investissement.

Les prévisions budgétaires totales s'élevaient en dépenses et en recettes à 3 343 219,00 €.

Ces prévisions ont été réalisées à hauteur de 3 340 631,31 € en recettes, dont 3 259 431,31 € de recettes réelles ayant donné lieu à des mouvements de trésorerie, et à hauteur de 3 012 256,82 € en dépenses, dont 2 930 276,36 € de dépenses réelles.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 est donc en excédent de 328 374,49 € qui, cumulé avec le résultat de clôture de l'exercice 2023, soit un excédent de 200 046,16 €, et déduction faite de la part affectée à l'investissement de 102 767,15 €, fait apparaître en définitive un résultat de clôture 2024 excédentaire de 425 653,50 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 012 256,82 €

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 s'élèvent à 2 930 276,36 € et sont en baisse de 209 537,92 € par rapport à 2023 (soit -6,67 %).

Elles recouvrent essentiellement :

- Les charges à caractère général : 578 910,82 € (en baisse de 84 010 € soit -12,67 % par rapport à 2023) :

- Les dépenses liées au fonctionnement du bâtiment 141 618,63 € sont en régression de 25 972,55 € (soit - 15,5%) par rapport à 2023 avec principalement :
 - Fluides (énergie électricité/gaz et eau) : 65 961,17 €
 - La baisse de 39 407,93 € par rapport à 2023 s'explique par la baisse du coût de l'énergie en 2024 qui, après une forte hausse post-covid, est revenu à des prix plus acceptables mais aussi au changement de luminaires (LEDs),
 - Maintenance du bâtiment : 24 302,41 € (en baisse de 14 327,92 € par rapport à 2023),
 - Travaux d'entretien du bâtiment et autres biens mobiliers : 38 733,19 € (en hausse de 27 031,62 € par rapport à 2023),
 - Fournitures d'entretien et de petit équipement : 12 458,66 € (en légère hausse de 568,48 € par rapport à 2023)

 - Les dépenses liées à l'administration générale de l'école représentent 173 914,44 € et sont en progression de 8 771,32 € (soit +5,31%) par rapport à 2023 avec principalement :
 - Fournitures administratives : 4 043,67 €
 - Vêtements de travail : 547,09 €
 - Carburant : 2 497,32 €
 - Locations mobilières : 27 247,77 € (dont location du parc informatique, des copieurs, de la machine à affranchir, du matériel de visioconférence pour 16 456,05 € et location des véhicules pour 10 791,72 €),
 - Location immobilière : 1 050 € (location de salle dans le cadre du séminaire ANDEA),
 - Contrat de prestation de service : 2 085,87 € (prestation location et enlèvement de bennes pour le traitement des déchets),
 - Entretien de matériel roulant : 3 830,52 €
 - Maintenance logiciel financier Ciril : 1 012,07 €
 - Affranchissement : 755,75 €
 - Téléphonie : 11 548,96 €
 - Assurances : 14 745,29 € en hausse de 2 249,51 € par rapport à 2023
 - Concours divers et cotisations annuelles : 13 690,42 €
 - Autres services extérieurs, honoraires, frais de colloque et réception, annonces et insertions et versement aux organismes de formation : 12 541,39 €
 - Remboursement de l'apport des services transversaux dans le cadre de la convention de mutualisation de services avec Clermont Auvergne Métropole : 77 972,10 €

 - Les dépenses liées à la scolarité s'élèvent à 263 377,75 € et sont en baisse de 66 808,77 € (soit -20,23%) par rapport à 2023, il s'agit notamment :
 - Fournitures scolaires : 42 163,28 € en baisse de 1 743,79 € par rapport à 2023
 - Documentation : 11 912,80 €
 - Expositions /recherche : 26 120 € en hausse de 2 796,49 € par rapport à 2023
 - Publications : 6 974,24 € en baisse de 9 340,78 € par rapport à 2023 (année de publication de l'édition « Pour des écoles féministes... »)
 - Rémunération d'intervenant·es : 74 635,78 €, soit une baisse de 39 444,85 € par rapport à 2023 suite à la maîtrise du nombre d'invitations.
 - Réceptions : 6 611,53 €
 - L'augmentation de 2 554,73 € par rapport à 2023 s'explique par les dépenses liées à l'organisation du séminaire de l'ANdEA qui ont été compensée par des subventions exceptionnelles
 - Frais liés aux interventions (hébergement, déplacements, etc) : 80 470 € soit -24 899,29 € par rapport à 2023 (baisse du nombre d'intervenant·es)
 - Voyages et déplacements (voyages d'études, frais de déplacements) : 14 490,12 € soit une augmentation de 2 831,91 € par rapport à 2023.

 - **Les charges de personnel : 2 231 571,53 €**
- Il s'agit principalement de l'ensemble des personnels affectés au fonctionnement de l'école, qu'ils soient recrutés directement par l'ÉSACM ou mis à disposition par Clermont Auvergne Métropole.
- Les charges de personnel sont en diminution globale de 124 223,23 € soit -5,27 % par rapport à 2023 dont :
- 414 950,11 € de charges de personnel relative aux agent·es mis à disposition par Clermont Auvergne Métropole stable par rapport à 2023
 - 1 800 313,36 € de masse salariale relative aux agent·es recruté·es directement par l'école qui régresse de 120 807,60 € par rapport à 2023.

Le règlement des cotisations URSSAF des intervenant·es extérieur·es s'élève à 16 308,06 € en diminution de 3 333,36 € par rapport à 2023.

La convention de mutualisation ascendante relative à la médecine préventive passée avec la Ville de Clermont-Ferrand ayant pris fin en 2023, aucune écriture n'est constatée en 2024, ce qui génère une baisse de 721 € par rapport à 2023.

La masse salariale est restée sous surveillance en 2024 et les mesures de limitations de la masse salariales maintenues : non remplacement de certains arrêts maladie, non remplacement d'agent·es en disponibilité, maîtrise des dépenses d'intervenant·es (payés en salaires) et des heures de monitorat (partiellement compensées par une subvention de la Région)

- **Les autres charges de gestion courante : 117 209,56 €** en hausse de 1 986,25 € par rapport à 2023 avec :
 - 14 367,68 € de redevances pour les licences informatiques,
 - 102 165 € de bourses aux étudiant·es qui partent en mobilité dans le cadre du Fonds européen Erasmus, des bourses aux chercheur·euses et à l'écrivain·e en résidence (financé grâce à une subvention de la DRAC)
 - 675 € d'amende fiscale.
- **Les charges financières : 2 584,45 €** en baisse de 2 840,84 € par rapport à 2023. Il s'agit des intérêts de la dette afférente à la construction de l'école, remboursés au budget principal de la Métropole.
- **Les charges spécifiques : 0 €** en baisse de 450 € par rapport à 2023.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections constituées uniquement de la dotation aux amortissements sur immobilisations pour 81 980,46 € (qui représente une partie de l'autofinancement de l'exercice).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 3 437 910,32 €, dont 97 279,01 € d'excédent de fonctionnement antérieur reporté et 3 340 631,31 € de recettes 2024.

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 présentent une augmentation de 120 538,05 € par rapport à 2023.

Ces recettes proviennent essentiellement des dotations et participations de fonctionnement des membres de l'EPCC qui s'élèvent à 2 775 432 € pour l'exercice 2024 (non compris les 70 000 € versés directement en investissement par Clermont Auvergne Métropole dans le cadre de sa Programmation Pluriannuelle d'Investissement) :

- 2 360 000 € de Clermont Auvergne Métropole au titre du fonctionnement en augmentation de 41 960 € par rapport à 2023 consécutivement à la prise en charge de l'augmentation de la valeur du point d'indice.

A cela s'ajoute le financement par Clermont Auvergne Métropole des appels à projet au titre du contrat de ville pour 15 000 € (projet d'éducation artistique et culturelle dans les quartiers de La Gauthière et Les vergnes).

- 360 432 € de la DRAC dont :

- 287 632 € au titre du soutien au fonctionnement de l'ÉSACM,
- 18 800 € au titre de diverses actions : mesure VHSS, Santé, Handicap, Aide à la mobilité, Tutorat, Appui à la structuration de l'Enseignement Supérieur,
- 20 000 € dans le cadre de Culture pro 2024,
- 20 000 € dans le cadre de la délégation aux écoles d'art du financement de la « Coopérative de recherche »
- 5 000 € dans le cadre du projet Été culturel 2024
- 1 000 € Dans le cadre des actions pédagogiques et artistiques en milieu scolaire (Projet Ecole Charles Perrault)
- 8 000 € de subvention exceptionnelle 2024 pour l'organisation du congrès annuel ANDEA à l'automne 2024,

- 40 000 € de la Ville de Clermont-Ferrand au titre de la participation annuelle au fonctionnement

A ces recettes viennent s'ajouter :

- 230 503,56 € de subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dont

- 120 000 € correspondant au solde de la subvention de 2023,
- 90 000 € au titre de l'acompte de la subvention de 2024 (avance de 60 % sur les 150 000 € attribués)
- 20 503,56 € dans la cadre de l'opération « Emploi étudiant Auvergne-Rhône Alpes Ecole supérieure d'art »,

- 50 000 € de participation de la Fondation Michelin au titre du mécénat,

- 3 000,00 € de subvention du Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre de la politique de la ville pour le projet « Des récits, des gestes, des lieux, des liens »,

- 22 962 € versés par le Collège de France dans le cadre du programme national d'accueil en urgence des scientifiques et des artistes en exil (Programme « Pause »)

- 19 431,60 € au titre des fonds européens dans le cadre de la charte « Erasmus » (avance de 80% sur l'année 2024 et soldes sur exercices 2021 et 2022),

- 18 048,80 € de l'Université Clermont Auvergne dont 10 048,80 € dans le cadre du soutien à la transformation pédagogique (projet « Les réalités de l'art ») et 8 000 € de « CVEC - Actions transverses » pour un projet d'aménagement de la bibliothèque,

- 15 000 € de l'Institut Français au titre du projet « Fête de la récolte » - Saison de la Lituanie,

- 7 792,27 € de participation du CROUS versée au titre de la Contribution à la Vie Etudiante et Campus (CVEC),

- 6 000 € du Rectorat de Clermont-Ferrand au titre des Cordées de la réussite,

- 2 500 € versés par Campus France pour financer l'accord de coopération résidence d'artiste 2024,

- 2 100 € de la Société des auteurs des arts visuels et de l'image fixe pour l'organisation de la 3^e édition du programme de rencontres et d'ateliers à destination des artistes plasticiens du territoire « Travailler dans le champ de la création »,

- 2 071,55 € versés par la Fondation culture et diversité dans le cadre du programme 2023 « Egalité des chances en École d'art et de design »,

- 1 000 € de subvention de l'État (CGET Commissariat général à l'égalité des territoires) dans le cadre de la politique de la ville pour le projet « Des récits, des gestes, des lieux, des liens » et 1 000 € pour le projet « Quartiers d'été »,

- et enfin 132 € de participations diverses.

Les produits des services 2024 s'élèvent à 93 407,84 € soit une régression de 11 709,30 € par rapport à 2023 dont :

- 85 231 € de redevances et droits des services : frais d'inscription au concours, les droits d'inscription au cursus, aux cours publics, aux cours et stages préparatoires, aux stages organisés le week-end (photo et volume).

Ces recettes fluctuent d'une année sur l'autre en raison :

- du nombre d'étudiants boursiers (abattement de 50% sur les frais d'inscription),
- de la provenance des participants aux cours publics (tarif différent pour les habitants de la métropole et hors métropole),
- du nombre d'inscrits aux cours et stages préparatoires,
- du nombre de stages volume/photo organisés.

- 6 896,84 € de participation de la Ville de Clermont-Ferrand au titre des ateliers accueil loisirs (juillet 2024) et des ateliers de pratique plastique « semaine droits des femmes » et « nuit de l'image ».

- 1 200 € du Collège La Charme au titre de l'atelier de pratique plastique organisé dans le cadre du partenariat Charles Perrault

- 80 € du Conseil Départemental pour l'atelier préparatoire à l'entrée en école financé par le service départemental de l'Aide à l'Enfance.

Il a été perçu 9 049,69 € de produits de gestion courante et de produits d'atténuation de charges avec principalement :

- 6 396,61 € de versements au titre de la taxe d'apprentissage en progression de 4 763,77 € par rapport à 2023,

- 1 619,36 € de remboursement des chèques déjeuners périmés,

- 747,80 € de remboursement d'assurance sur sinistre,

- 283,70 € de remboursement d'indemnités journalières.

Les écritures d'ordre relatives à l'amortissement de la subvention d'équipement versée par Clermont Auvergne Métropole ont été réalisées pour un montant de 81 200 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

En investissement, le taux de réalisation des dépenses en 2024 s'élève à 82,5 % (hors déficit d'investissement antérieur reporté) et celui des recettes à 96,95 % (hors virement de la section de fonctionnement).

Les prévisions budgétaires totales s'élevaient en dépenses et en recettes à 361 767,15 €. Ces prévisions ont été réalisées à hauteur de 254 747,61 € en recettes, et à hauteur de 213 678,66 € en dépenses, faisant ainsi apparaître un excédent d'investissement 2024 de 41 068,95 €.

Après reprise du déficit de clôture 2023 de 102 767,15 €, la section d'investissement présente un résultat de clôture 2024 déficitaire de 61 698,20 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 316 445,80 €, dont 102 767,15 € au titre du déficit d'investissement antérieur reporté et 213 678,66 € de dépenses 2024.

Ces dépenses correspondent essentiellement au remboursement au budget de Clermont Auvergne Métropole du capital de la dette souscrite dans le cadre de la construction de l'école pour un montant de 100 991,56 €.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 31 487,10 € et se décomposent comme suit :

- Acquisition en fin d'année du camion Renault Master d'occasion pour 19 500 € qui jusque-là était loué,
- Mobilier pour l'aménagement de la bibliothèque pour 8 258,09 € (dépense compensée par une subvention « CVEC – Actions transverses »),
- Matériels divers pour les ateliers (enceintes et rideaux pour l'atelier son, plans de travail machines pour le FabLab, scie circulaire et perceuse visseuse pour l'atelier menuiserie,...) pour 3 729,01 €.

Sont également comptabilisées en 2024 les écritures d'ordre relatives à l'amortissement de la subvention d'équipement versée par Clermont Auvergne Métropole pour un montant de 81 200 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 254 747,61 € et correspondent :

- au montant de l'excédent de fonctionnement capitalisé issu de l'affectation des résultats 2023 pour 102 767,15 €,
- à la subvention d'investissement de 70 000 € versée par Clermont Auvergne Métropole dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement (en progression de 20 000 € par rapport à 2023 dans l'attente de la rédaction d'une programmation pluriannuelle d'investissement portée par la nouvelle direction.
- aux écritures d'ordre relatives aux amortissements des biens pour un montant de 81 890,46 €.

Au final, l'exercice 2024 du budget de l'ÉSACM s'achève avec un excédent global (fonctionnement et investissement) de 363 955,30 €.

II- Affectation du résultat global de la section de fonctionnement 2024

A la clôture de l'exercice 2024, les résultats du Budget de l'ÉSACM s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT		Affectation 2024
Dépenses		3 012 256,82 €
Recettes		3 340 631,31 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice		328 374,49 €
Résultat de fonctionnement reporté N - 1		97 279,01 €
Résultat de clôture 2024		425 653,50 €
INVESTISSEMENT		Affectation 2024
Dépenses		213 678,66 €
Recettes		254 747,61 €
Résultat d'investissement de l'exercice		41 068,95 €
Résultat d'investissement reporté N - 1		-102 767,15 €
Solde d'exécution		-61 698,20 €
Solde des restes à réaliser (RAR)		-31 824,16 €
Résultat global d'investissement 2024 avec RAR		-93 522,36 €
Besoin de financement global à couvrir		93 522,36 €

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté conformément au tableau de reprise ci-après :

AFFECTATION 2024	
Affectation au compte 1068 en couverture du besoin de financement de la section d'investissement	93 522,36 €
Dotation complémentaire au compte 1068	0,00 €
Total affectation au compte 1068	93 522,36 €
Report de fonctionnement au compte 002 (recettes)	332 131,14 €
Solde d'exécution d'investissement reporté 001 (dépenses)	61 698,20 €

L'affectation, telle qu'elle est présentée, a déjà fait l'objet d'une reprise anticipée et donc d'une inscription lors du vote du Budget primitif 2025.

Il vous est demandé de bien vouloir examiner le tableau détaillé du Compte Administratif 2024 et de l'adopter ainsi que d'approuver la détermination du résultat global de fonctionnement et son affectation qui vous a été exposée.



Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif de l'exercice 2024 et l'affectation des résultats 2024.

Mis aux voix, le compte administratif et l'affectation des résultats de l'exercice 2024 sont adoptés à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme

La Présidente du Conseil d'administration



Isabelle LAVEST

CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE
COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - Budget ECOLE SUPERIEURE ART CLERMONT METROPOLE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		Budget primitif 2024	DM + Virements internes	Reports	Budget total 2024	Réalisé 2024
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 500,00	1 181,00	0,00	2 681,00	2 680,20
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	63 280,97
60622	CARBURANTS	1 500,00	1 187,00	0,00	2 687,00	2 497,32
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	3 000,00	-1 474,00	0,00	1 526,00	1 513,01
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00	1 871,62
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	9 475,00	0,00	0,00	9 475,00	9 074,03
60636	HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	547,09
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 500,00	1 000,00	0,00	4 500,00	4 043,67
60668	AUTRES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	0,00	300,00	0,00	300,00	144,08
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	45 143,00	0,00	0,00	45 143,00	42 163,28
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00	2 085,87
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	0,00	1 050,00	0,00	1 050,00	1 050,00
61351	MATERIEL ROULANT	10 000,00	2 041,00	0,00	12 041,00	10 791,72
61358	AUTRES	30 000,00	-4 000,00	0,00	26 000,00	16 456,05
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	BÂTIMENTS PUBLICS	30 000,00	4 700,00	0,00	34 700,00	30 917,76
61551	MATERIEL ROULANT	1 500,00	2 333,00	0,00	3 833,00	3 830,52
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	5 000,00	5 000,00	0,00	10 000,00	7 815,43
6156	MAINTENANCE	31 030,00	0,00	0,00	31 030,00	25 314,48
6168	AUTRES	13 146,00	974,00	0,00	14 120,00	13 734,13
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	11 912,80
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	18 000,00	-1 041,00	0,00	16 959,00	650,00
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	0,00	3 400,00	0,00	3 400,00	1 812,00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	72 000,00	-8 327,00	0,00	63 673,00	52 048,58
62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS...	1 500,00	2 541,00	0,00	4 041,00	4 040,64
6228	DIVERS	97 000,00	-22 000,00	0,00	75 000,00	74 635,78
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	300,00	0,00	0,00	300,00	300,00
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	31 000,00	-2 730,00	0,00	28 270,00	26 120,00
6234	RECEPTIONS	7 000,00	7 480,00	0,00	14 480,00	12 350,28
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	0,00	150,00	0,00	150,00	141,60
6237	Publications	6 000,00	2 670,00	0,00	8 670,00	6 974,24
6245	TRANSPORTS DE PERSONNES EXTERIEURES A LA COLLECTIV	30 000,00	-1 199,00	0,00	28 801,00	11 548,77
6251	VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS	5 000,00	373,00	0,00	5 373,00	2 941,35
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	3 000,00	-912,00	0,00	2 088,00	755,75
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	10 860,00	700,00	0,00	11 560,00	11 548,96
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	10,00	150,00	0,00	160,00	46,78
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	14 500,00	0,00	0,00	14 500,00	13 690,42
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	163,20
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	4 000,00	-1 500,00	0,00	2 500,00	0,00
62875	AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	A DES TIERS	124 195,00	-1 973,00	0,00	122 222,00	106 393,52
6288	AUTRES	50,00	0,00	0,00	50,00	0,00
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	0,00	14,00	0,00	14,00	13,76
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES OR	100,00	912,00	0,00	1 012,00	1 011,16
CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		730 809,00	0,00	0,00	730 809,00	578 910,82

DEPENSES		Budget primitif 2024	DM + Virements internes	Reports	Budget total 2024	Réalisé 2024
6217	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COMMUNE MEMBRE DU GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	418 000,00	-2 590,00	0,00	415 410,00	414 950,11
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	24 000,00	-968,00	0,00	23 032,00	23 032,00
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	7 200,00	0,00	0,00	7 200,00	0,00
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION DE LA	21 500,00	0,00	0,00	21 500,00	20 731,59
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	550 000,00	-40 067,00	0,00	509 933,00	506 738,72
64112	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE	550,00	1 589,00	0,00	2 139,00	2 138,65
64113	NBI	1 000,00	1 209,00	0,00	2 209,00	2 208,31
64118	AUTRES INDEMNITES	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	66 464,48
64131	REMUNERATIONS	600 000,00	35 152,00	0,00	635 152,00	635 151,31
64132	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE	0,00	2 446,00	0,00	2 446,00	2 445,36
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	290 000,00	0,00	0,00	290 000,00	284 678,06
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	225 000,00	0,00	0,00	225 000,00	195 510,52
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	23 000,00	3 139,00	0,00	26 139,00	26 139,00
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	6 373,60
6456	VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLEMENT FAMILIAL	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	2 700,00	0,00	0,00	2 700,00	1 899,42
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	0,00	191,00	0,00	191,00	190,40
6488	Autres charges	50 000,00	-101,00	0,00	49 899,00	42 920,00
CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		2 300 950,00	0,00	0,00	2 300 950,00	2 231 571,53
65131	BOURSES	110 000,00	-575,00	0,00	109 425,00	102 165,00
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	500,00	-500,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	14 000,00	400,00	0,00	14 400,00	14 367,68
6584	AMENDES FISCALES ET PENALES	0,00	675,00	0,00	675,00	675,00
65888	AUTRES	10,00	0,00	0,00	10,00	1,88
CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		124 510,00	0,00	0,00	124 510,00	117 209,56
661133	A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00	2 584,45
CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES		3 500,00	0,00	0,00	3 500,00	2 584,45
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	450,00	0,00	0,00	450,00	0,00
CHAPITRE 67 - CHARGES SPÉCIFIQUES		450,00	0,00	0,00	450,00	0,00
6817	DOT. AUX DEPRECIAT. DES ACTIFS CIRCULANTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL DEPENSES RÉELLES		3 160 219,00	0,00	0,00	3 160 219,00	2 930 276,36
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	99 000,00	0,00	0,00	99 000,00	0,00
CHAPITRE 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		99 000,00	0,00	0,00	99 000,00	0,00
6811	DOT.AUX AMTS DES IMMOS INCORP. ET CORP.	84 000,00	0,00	0,00	84 000,00	81 980,46
CHAPITRE 042 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		84 000,00	0,00	0,00	84 000,00	81 980,46
SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE		183 000,00	0,00	0,00	183 000,00	81 980,46
TOTAL DEPENSES		3 343 219,00	0,00	0,00	3 343 219,00	3 012 256,82

RECETTES		Budget primitif 2024	DM + Virements internes	Reports	Budget total 2024	Réalisé 2024
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	97 279,01	0,00	0,00	97 279,01	0,00
CHAPITRE 002 - RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		97 279,01	0,00	0,00	97 279,01	0,00
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	283,70
CHAPITRE 013 - ATTENUATIONS DE CHARGES		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	283,70
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE	98 000,00	0,00	0,00	98 000,00	85 231,00
706888	Autres	5 500,00	0,00	0,00	5 500,00	8 176,84
70845	AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	PAR DES TIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		103 500,00	0,00	0,00	103 500,00	93 407,84
74718	AUTRES	336 930,00	0,00	0,00	336 930,00	368 432,00
7472	REGIONS	200 500,00	0,00	0,00	200 500,00	230 503,56
7473	DEPARTEMENTS	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
74748	AUTRES COMMUNES	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
74758	AUTRES GROUPEMENTS	2 375 000,00	0,00	0,00	2 375 000,00	2 375 000,00
747888	AUTRES	102 000,00	0,00	0,00	102 000,00	140 038,22
CHAPITRE 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		3 057 430,00	0,00	0,00	3 057 430,00	3 156 973,78
75888	AUTRES	2 009,99	0,00	0,00	2 009,99	8 765,99
CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		2 009,99	0,00	0,00	2 009,99	8 765,99
773	MANDATS ANNULES(SUR EXERCICES ANTERIEURS)OU ATTEIN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 77 - PRODUITS SPÉCIFIQUES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7817	REP. SUR DEPREC. DES ACTIFS CIRCULANTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL RECETTES RÉELLES		3 261 219,00	0,00	0,00	3 261 219,00	3 259 431,31
777	RECETTES ET QUOTE PART DES SUBV. D'INVEST. TRANSF.	82 000,00	0,00	0,00	82 000,00	81 200,00
CHAPITRE 042 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		82 000,00	0,00	0,00	82 000,00	81 200,00
SOUS-TOTAL RECETTES D'ORDRE		82 000,00	0,00	0,00	82 000,00	81 200,00
TOTAL RECETTES		3 343 219,00	0,00	0,00	3 343 219,00	3 340 631,31
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024						328 374,49
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ						97 279,01
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2024						425 653,50

INVESTISSEMENT

DEPENSES		Budget primitif 2024	DM + Virements internes	Reports	Budget total 2024	Réalisé 2024
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	102 767,15	0,00	0,00	102 767,15	0,00
CHAPITRE 001 - SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R		102 767,15	0,00	0,00	102 767,15	0,00
168758	AUTRES GROUPEMENTS	101 000,00	0,00	0,00	101 000,00	100 991,56
CHAPITRE 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		101 000,00	0,00	0,00	101 000,00	100 991,56
2031	FRAIS D'ETUDES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00
CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00
2181	INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAG. DIVERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	0,00	19 500,00	0,00	19 500,00	19 500,00
21831	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	10 000,00	-9 250,00	0,00	750,00	0,00
21841	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIERS SCOLAIRES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	10 000,00	1 134,00	0,00	11 134,00	8 258,09
2185	MATERIEL DE TELEPHONIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	AUTRES	26 000,00	-2 384,00	0,00	23 616,00	3 729,01
CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		46 000,00	9 000,00	0,00	55 000,00	31 487,10
22312	BATIMENTS SCOLAIRES	30 000,00	-10 000,00	0,00	20 000,00	0,00
CHAPITRE 22 - IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION		30 000,00	-10 000,00	0,00	20 000,00	0,00
SOUS-TOTAL DEPENSES RÉELLES		279 767,15	0,00	0,00	279 767,15	132 478,66
13912	SUB. TRANSF CPTÉ RESULT. REGIONS	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	3 200,00
139158	SUBV TRANSF CPTÉ RESULT AUTRE GROUPEMENT	78 000,00	0,00	0,00	78 000,00	78 000,00
CHAPITRE 040 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		82 000,00	0,00	0,00	82 000,00	81 200,00
SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE		82 000,00	0,00	0,00	82 000,00	81 200,00
TOTAL DEPENSES		361 767,15	0,00	0,00	361 767,15	213 678,66

RECETTES		Budget primitif 2024	DM + Virements internes	Reports	Budget total 2024	Réalisé 2024
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	102 767,15	0,00	0,00	102 767,15	102 767,15
CHAPITRE 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		102 767,15	0,00	0,00	102 767,15	102 767,15
1312	REGIONS	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00
13158	AUTRES GROUPEMENTS	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00
CHAPITRE 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		76 000,00	0,00	0,00	76 000,00	70 000,00
SOUS-TOTAL RECETTES RÉELLES		178 767,15	0,00	0,00	178 767,15	172 767,15
021	VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	99 000,00	0,00	0,00	99 000,00	0,00
CHAPITRE 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		99 000,00	0,00	0,00	99 000,00	0,00
2805	CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCÉDES, LOG	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	1 735,00
28181	INSTAL. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIV	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	4 771,00
281828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	714,00
281831	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	33 000,00	0,00	0,00	33 000,00	32 898,80
281841	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	1 677,54
28188	AUTRES	41 000,00	0,00	0,00	41 000,00	40 184,12
CHAPITRE 040 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		84 000,00	0,00	0,00	84 000,00	81 980,46
SOUS-TOTAL RECETTES D'ORDRE		183 000,00	0,00	0,00	183 000,00	81 980,46
TOTAL RECETTES		361 767,15	0,00	0,00	361 767,15	254 747,61

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2024						41 068,95
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ						-102 767,15
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2024						-61 698,20



**ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART
DE CLERMONT
MÉTROPOLE**

**25, RUE KESSLER
63000 CLERMONT-FERRAND
T. 04 73 17 36 10
ESACM@ESACM.FR
WWW.ESACM.FR**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2025
Renouvellement de la mise à disposition d'une partie du personnel
Convention avec Clermont Auvergne Métropole

Convoqué le 12 juin 2025, le Conseil d'Administration de l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole s'est déroulé le jeudi 26 juin 2025 à partir de 14h30 en mode hybride (présentiel et visio-conférence).

Étaient présents les membres dont les noms suivent :

Isabelle LAVEST, Présidente de l'EPCC

Chantal LELIEVRE (Visio)

Sondès EL HAFIDHI

Yannick GONZALEZ

Forrest PATTERSON (Visio)

Amélie SOUNALET (suppléante de Vincent BLESBOIS)

Joel MATHURIN (Préfet), Anne NOUGUIER (DGCA), Marc DROUET (DRAC ARA) sont représentés par Ubavka ZARIC (DRAC ARA)

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BRIAT donne pouvoir à Isabelle LAVEST

Fabienne VOUTE donne pouvoir à Chantal LELIEVRE

Rémi CHABRILLAT donne pouvoir à Sondès EL HAFIDHI

Sophie AUGER GRAPPIN donne pouvoir à Yannick GONZALEZ

Mathias BERNARD donne pouvoir à Forrest PATTERSON

Michèle MARTEL donne pouvoir à Amélie SOUNALET

Membres excusés

Jérôme AUSLENDER

Vincent BLESBOIS

Maxime MARION

Poe RICHARD-GLOAGUEN

Andréa MALAPERT

ÉSACM :

Sandrine REBEYRAT, Directrice

Frédérique RUTYNA, Secrétaire générale

Carole TILLY, assistante de direction, secrétaire de séance



Soutenu par



Depuis la transformation de l'école en EPCC, le Conseil d'administration a autorisé son Président à signer une convention avec le Président de Clermont Auvergne Métropole. Cette convention précise les conditions techniques et financières de la mise à disposition d'une partie du personnel titulaire et est valable un an. Elle doit être renouvelée chaque 1^{er} juillet.

Il vous est proposé de renouveler la mise à disposition du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026.

A ce jour, sept agents, dont vous trouverez la liste en annexe à la présente délibération, vont solliciter le renouvellement de cette mise à disposition.

Il vous est demandé d'autoriser la Présidente du Conseil d'administration à signer la convention de mise à disposition de ce personnel avec Clermont Auvergne Métropole jusqu'au 30 juin 2026.

* * *

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, autorise sa présidente à signer la convention permettant la mise à disposition d'une partie du personnel titulaire jusqu'au 30 juin 2026.

Mis aux voix, ce dossier est adopté à l'unanimité.

**Pour ampliation certifiée conforme
La Présidente du Conseil d'administration**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'I' followed by a horizontal line and a small 'L' and 'V'.

Isabelle LAVEST

FILIERE	GRADE	NOM AGENT	TEMPS DE TRAVAIL
Culturelle	Professeur d'enseignement artistique hors classe	CIROTTEAU Régine	Temps complet
		MONTEIRO BRAZ Cécile	Temps complet
	Assistants d'enseignement artistique	GANDOLFO Stéphane	Temps non complet (75%)
Administrative	Attaché /Attaché principal	RUTYNA Frédérique	Temps complet
	Adjoint administratif	CHAMPOMIER Marc	Temps complet
Technique	Adjoint technique /Adjoint technique principal	BAC Fabrice	Temps complet
		BOURNERY Alexandre	Temps partiel (80%)



**ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART
DE CLERMONT
MÉTROPOLE**

**25, RUE KESSLER
63000 CLERMONT-FERRAND
T. 04 73 17 36 10
ESACM@ESACM.FR
WWW.ESACM.FR**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2025

Adaptation du tableau des effectifs

Convoqué le 12 juin 2025, le Conseil d'Administration de l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole s'est déroulé le jeudi 26 juin 2025 à partir de 14h30 en mode hybride (présentiel et visio-conférence).

Étaient présents les membres dont les noms suivent :

Isabelle LAVEST, Présidente de l'EPCC

Chantal LELIEVRE (Visio)

Sondès EL HAFIDHI

Yannick GONZALEZ

Forrest PATTERSON (Visio)

Amélie SOUNALET (suppléante de Vincent BLESBOIS)

Joel MATHURIN (Préfet), Anne NOUGUIER (DGCA), Marc DROUET (DRAC ARA) sont représentés par Ubavka ZARIC (DRAC ARA)

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BRIAT donne pouvoir à Isabelle LAVEST

Fabienne VOUTE donne pouvoir à Chantal LELIEVRE

Rémi CHABRILLAT donne pouvoir à Sondès EL HAFIDHI

Sophie AUGER GRAPPIN donne pouvoir à Yannick GONZALEZ

Mathias BERNARD donne pouvoir à Forrest PATTERSON

Michèle MARTEL donne pouvoir à Amélie SOUNALET

Membres excusés

Jérôme AUSLENDER

Vincent BLESBOIS

Maxime MARION

Poe RICHARD-GLOAGUEN

Andréa MALAPERT

ÉSACM :

Sandrine REBEYRAT, Directrice

Frédérique RUTYNA, Secrétaire générale

Carole TILLY, assistante de direction, secrétaire de séance



Le tableau des effectifs qui vous est présenté tient compte des modifications intervenues depuis le Conseil d'administration du 5 février 2025 et soumet à votre validation les évolutions envisagées en vue de la rentrée 2025-2026.

FILIERE ADMINISTRATIVE

Le détachement de l'agent-e en charge du secrétariat pédagogique ne sera pas renouvelé en date du 1^{er} septembre 2025.

FILIERE CULTURELLE

A la bibliothèque, il vous est proposé de renouveler le contrat de l'adjointe du patrimoine (Catégorie C) à temps non complet (60%) soit 21h / semaine à compter du 1^{er} septembre 2025 (IB 370 /IM 368)

Il vous est proposé de titulariser, à l'issue de sa période de stage qui se termine le 30 septembre 2025, le PEA contractuel spécialité « Littérature contemporaine et Ecriture », inscrit sur la liste d'aptitude suite à l'obtention du concours de PEA (IB 558/IM 478). L'agent concerné a réalisé sa formation d'intégration.

Il vous est proposé de stagiairiser, à compter du 1^{er} octobre 2025, le PEA contractuel spécialité « Histoire et actualité de l'art contemporain », inscrit sur la liste d'aptitude suite à l'obtention du concours de PEA (IB 519/IM 451).

Nota : Cet agent a sollicité un temps partiel (75%). La durée du stage sera donc portée de 12 à 15 mois.

Concernant les postes de contractuel.les au sein de l'équipe pédagogique, il vous est proposé de renouveler, en vue de la rentrée 2025-2026 :

- à temps complet le contrat de la PEA « vidéo » pour une période d'un an à compter du 1^{er} octobre 2025 (IB 519/IM 451).

- à temps complet le contrat de la PEA « Philosophie et actualité de l'art » pour une période de deux ans à compter du 1^{er} octobre 2025 (IB 519/IM 451).

Par ailleurs, compte tenu de l'évolution RH qui affecte le pôle volume/sculpture, il vous est proposé :

- de recruter un PEA « volume/sculpture » contractuel à compter du 1^{er} septembre 2025 sur un poste vacant disponible au tableau des effectifs (IB 558/IM 478)

- de renouveler, pour l'année universitaire 2025-2026, le contrat d'un-e assistant-e contractuel-le à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2025 (Cat B). Cet-te assistant-e sera chargé-e de l'organisation et de la sécurisation des activités de l'atelier et de l'assistance pédagogique des étudiant.es en lien avec les enseignant.es de la spécialité volume/sculpture. (IB 401 / IM 376).

La professeure d'enseignement artistique spécialité « Dessin » a sollicité le renouvellement de sa disponibilité pour 1 an à compter du 1^{er} septembre 2025. Un-e contractuel-le assurera son remplacement du 1^{er} septembre 2025 au 30 juin 2026.

FILIERE TECHNIQUE

Concernant la gestion des questions informatiques, l'ESACM a confié au technicien travaillant au FabLab certaines missions de support informatique (interventions de niveau 1) dans le cadre d'une évolution de son temps de travail de 60 à 100% pendant une période de test, du 10 février 2025 jusqu'au 30 septembre 2025.

Son temps de travail a été réparti comme suit : 50% Technicien FabLab et 50% Technicien support informatique, sous réserve des nécessités de service.

Suite à un entretien avec l'agent concerné, et considérant que ce dispositif a été satisfaisant pour le bon fonctionnement de l'établissement, il vous est proposé de renouveler le contrat de ce technicien contractuel pour 2 ans à compter du 1^{er} octobre 2025 à temps complet (50% Technicien FabLab et 50% Technicien support informatique – IB 563 / IM 482).

Il vous est proposé de vous prononcer sur ces évolutions envisagées au titre de la rentrée 2025-2026.

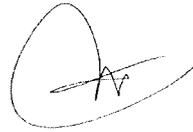
Le tableau annexé reflète la situation à la date du présent conseil d'administration. Les modifications proposées figureront sur le tableau des effectifs qui sera voté au prochain conseil.



Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve les différentes propositions soumises.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.
La Présidente du Conseil d'Administration

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop on the left and a horizontal line with a small vertical tick on the right.

Isabelle LAVEST

Annexe : TABLEAU DES EFFECTIFS
Situation au 30/06/2025

TITULAIRES - STAGIAIRES					CONTRACTUELS	Postes vacants
Cadre d'emploi	Grade	Créés	Personnel mis à disposition	Personnel EPCC	Personnel EPCC	
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché	Attaché principal	4	1	0	0	0
	Attaché		0	1	2	
Rédacteur	Principal 1re classe	5	0	0	3	0
	Principal 2e classe		0	1		
	Rédacteur		0	0		
Adjoint administratif	Principal 1re classe	3	0	0	0	0
	Principal 2e classe		1	1		
	Adjoint administratif		0	1		
Total		12	2	4	5	0
FILIERE TECHNIQUE						
Adjoint technique	Principal 1re classe	4	0	0	1	0
	Principal 2e classe		1	0		
	Adjoint technique		1	1		
Technicien		2	0	0	2	0
Total		6	2	1	3	0
FILIERE CULTURELLE						
Directeur d'établissement d'enseignement artistique 1re catégorie		1	0	0	1	0
Assistant de conservation	Principal 1re classe	1	0	1	0	0
Adjoint du patrimoine		0,6	0	0	0,6	0
Professeurs d'enseignement artistique	Hors classe	18,5	2	0	3	3
	Classe normale		0	10,5		
Assistant d'enseignement artistique	Principal 1re classe	6	1	2	1	
	Principal 2e classe		0	1		
	Assistant		0	0		
Total		27,1	3	14,5	5,6	3
TOTAL GENERAL		45,1	7	19,5	13,6	3

Annexe : TABLEAU DES EFFECTIFS
Situation au 30/06/2025

NON TITULAIRES				
Niveau de recrutement	Niveau de rémunération	Créés	CDD/CDI	Observations
Directeur d'établissement d'enseignement artistique		1	1	
Professeur d'enseignement artistique	IM 427	1	1	A noter : 1 PEA contractuel en remplacement d'un titulaire en disponibilité
	IM 451	2	1,75	A noter : 0,75 PEA contractuel en compensation d'une décharge de service
Assistant d'enseignement artistique	IM 376	1	1	A noter : 1 AEA contractuel en remplacement d'un titulaire en arrêt maladie
Adjoint du patrimoine	IM 368	0,6	0,6	Accueil Bibliothèque (TNC)
Attaché	IM 518	0	1	Contrat de projet Vie professionnelle
	IM 550	1	0,8	Développement de l'action culturelle, projets extérieurs et recherche (CDI)
	IM 645	1	1	Admissions, relations internationales et mobilités (CDI)
Rédacteur	IM 462	1	1	Chargée de communication (CDI)
	IM 401	1	1	Assistante de direction
	IM 376	1	0,8	Coordination des actions d'éducation artistique
Technicien	IM 401	1	1	Régie bâtiment et pédagogie
	IM 482	1	1	FabLab / Support informatique
Adjoint technique	IM 366	1	1	Agent chargé de l'entretien
TOTAL GENERAL		13,6	13,95	

Annexe : TABLEAU DES EFFECTIFS
Projection rentrée 2025-2026

TITULAIRES - STAGIAIRES					CONTRACTUELS	Postes vacants
Cadre d'emploi	Grade	Créés	Personnel mis à disposition	Personnel EPCC	Personnel EPCC	
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché	Attaché principal	4	1	0	0	0
	Attaché		0	1	2	
Rédacteur	Principal 1re classe	4	0	0	3	1
	Principal 2e classe		0	0		
	Rédacteur		0	0		
Adjoint administratif	Principal 1re classe	3	0	0	0	0
	Principal 2e classe		1	1		
	Adjoint administratif		0	1		
Total		11	2	3	5	1
FILIERE TECHNIQUE						
Adjoint technique	Principal 1re classe	4	0	0	1	0
	Principal 2e classe		1	0		
	Adjoint technique		1	1		
Technicien		2	0	0	2	0
Total		6	2	1	3	0
FILIERE CULTURELLE						
Directeur d'établissement d'enseignement artistique 1re catégorie		1	0	0	1	0
Assistant de conservation	Principal 1re classe	1	0	1	0	0
Adjoint du patrimoine		0,6	0	0	0,6	0
Professeurs d'enseignement artistique	Hors classe	19,5	2	0	3	3
	Classe normale		0	11,5		
Assistant d'enseignement artistique	Principal 1re classe	6	1	2	2	
	Principal 2e classe		0	1		
	Assistant		0	0		
Total		28,1	3	15,5	6,6	3
TOTAL GENERAL		45,1	7	19,5	14,6	4

Annexe : TABLEAU DES EFFECTIFS
Projection rentrée 2025-2026

NON TITULAIRES				
Niveau de recrutement	Niveau de rémunération	Créés	CDD/CDI	Observations
Directeur d'établissement d'enseignement artistique		1	1	
Professeur d'enseignement artistique	IM 427	1	1	A noter : 1 PEA contractuel en remplacement d'un titulaire en disponibilité
	IM 451	1	2	A noter : 1 PEA sur poste vacant
	IM 478	0	1	A noter : 1 PEA sur poste vacant
Assistant d'enseignement artistique	IM 376	2	2	A noter : 1 AEA contractuel en remplacement d'un titulaire en arrêt maladie
Adjoint du patrimoine	IM 368	0,6	0,6	Accueil Bibliothèque (TNC)
Attaché	IM 518	0	1	Contrat de projet Vie professionnelle
	IM 550	1	0,8	Développement de l'action culturelle, projets extérieurs et recherche (CDI)
	IM 645	1	1	Admissions, relations internationales et mobilités (CDI)
Rédacteur	IM 462	1	1	Chargée de communication (CDI)
	IM 401	1	1	Assistante de direction
	IM 376	1	1	Coordination des actions d'éducation artistique (0,8)
Technicien	IM 401	1	1	Régie bâtiment et pédagogie
	IM 482	1	1	FabLab / Support informatique
Adjoint technique	IM 366	1	1	Agent chargé de l'entretien
TOTAL GENERAL		13,6	16,4	



**ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART
DE CLERMONT
MÉTROPOLE**

**25, RUE KESSLER
63000 CLERMONT-FERRAND
T. 04 73 17 36 10
ESACM@ESACM.FR
WWW.ESACM.FR**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2025

Modalités d'adhésion des agent-es au CNAS

Convoqué le 12 juin 2025, le Conseil d'Administration de l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole s'est déroulé le jeudi 26 juin 2025 à partir de 14h30 en mode hybride (présentiel et visio-conférence).

Étaient présents les membres dont les noms suivent :

Isabelle LAVEST, Présidente de l'EPCC

Chantal LELIEVRE (Visio)

Sondès EL HAFIDHI

Yannick GONZALEZ

Forrest PATTERSON (Visio)

Amélie SOUNALET (suppléante de Vincent BLESBOIS)

Joel MATHURIN (Préfet), Anne NOUGUIER (DGCA), Marc DROUET (DRAC ARA) sont représentés par Ubavka ZARIC (DRAC ARA)

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BRIAT donne pouvoir à Isabelle LAVEST

Fabienne VOUTE donne pouvoir à Chantal LELIEVRE

Rémi CHABRILLAT donne pouvoir à Sondès EL HAFIDHI

Sophie AUGER GRAPPIN donne pouvoir à Yannick GONZALEZ

Mathias BERNARD donne pouvoir à Forrest PATTERSON

Michèle MARTEL donne pouvoir à Amélie SOUNALET

Membres excusés

Jérôme AUSLENDER

Vincent BLESBOIS

Maxime MARION

Poe RICHARD-GLOAGUEN

Andréa MALAPERT

ÉSACM :

Sandrine REBEYRAT, Directrice

Frédérique RUTYNA, Secrétaire générale

Carole TILLY, assistante de direction, secrétaire de séance

Depuis 2007, chaque assemblée délibérante a l'obligation de définir la politique d'action sociale conduite au bénéfice de ses agent-es. (loi n°2007-209 du 19 février 2007 et article L731-4 du code général de la fonction publique).

Dans le respect du principe de libre administration, la loi confie aux collectivités et établissements publics le soin de décider du contenu et des modalités de mise en œuvre de cette politique.

L'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agent-es publics et de leurs familles.

Les établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agent-es à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales régies par la loi de juillet 1901.

Lors de la transformation de l'école en EPCC, par une délibération du 1^{er} juillet 2010, le conseil d'administration avait pris l'engagement de préserver les droits antérieurement acquis dans le cadre d'un protocole social.

Avant la création de l'EPCC, les agent-es pouvaient bénéficier du Comité des Oeuvres Sociales de Clermont Communauté (COSACC) et ont, dans le cadre de la mise à disposition, continué à pouvoir bénéficier des prestations moyennant cotisation.

Afin d'offrir au personnel de l'EPCC le même type de prestations, une analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une action sociale de qualité, répondant aux différents besoins du personnel, tout en contenant la dépense avec les possibilités du budget.

L'établissement s'étant rapproché du Comité National d'Actions sociales (CNAS), une délibération du 15 décembre 2010 avait validé l'adhésion à cet organisme à compter du 1^{er} janvier 2011.

A titre d'information, la cotisation annuelle était de 217€ par agent-e en 2024 et de 231€ par agent-e en 2025.

Après adhésion, le renouvellement annuel se fait par tacite reconduction.

Dans le cadre de cette adhésion, l'établissement a procédé à la désignation de :

- Rémi CHABRILLAT en tant que « Délégué local des élu-es », représentant de l'assemblée des élus,
- Aurélie BRUHL en tant que « Déléguée locale des agent-es », représentante du collège des bénéficiaires.

Ces délégué-es sont des représentant-es institutionnel-les au sein du CNAS et peuvent participer à la vie des instances, aux réunions et formations organisées.

Par ailleurs, l'établissement doit désigner un relai de proximité opérationnel nommé « Correspondant-e du CNAS » dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers mais aussi assurer la gestion des adhésions.

Il vous est proposé de désigner Delphine BAUD, agent comptable de l'ESACM, en tant que correspondante (en remplacement de Frédérique RUTYNA).

Il convient, par ailleurs, de préciser les modalités d'éligibilité des agent-es qui n'étaient pas clairement mentionnées dans la délibération de 2010.

Il vous est proposé de décider que :

Peuvent être bénéficiaires de ces prestations :

- les agent-es titulaires ou stagiaires,
- les agent-es contractuel-les sur emplois permanents qui justifient d'un contrat d'une durée égale ou supérieure à 12 mois,
- qui effectuent un temps de travail supérieur ou égal à 50% du temps plein.

L'ESACM ne maintient pas le droit à l'action sociale pour :

- les agent-es retraité-es (« non-actif »),
- les personnels en disponibilité,

- les personnels en détachement ou mis à disposition d'un autre établissement public ou d'une autre collectivité.

Pour des raisons budgétaires, et dans la mesure où certain-es agent-es n'utilisent pas les prestations du CNAS, il vous est proposé, à compter du 1^{er} janvier 2026,

- de n'inscrire que les agent-es qui auront sollicité leur inscription par écrit,
- de radier les agent-es qui n'ont pas validé leur compte ou n'utilisent pas les prestations offertes dans un délai de deux ans.

Toutefois, une réinscription sur demande reste possible à tout moment.

Il vous est proposé de valider les modalités d'inscription des agent-es et la désignation de Delphine BAUD comme correspondante.



Le Conseil d'administration valide les modalités d'éligibilité des agent-es au CNAS telles que définies dans la présente délibération et la désignation de Delphine BAUD en tant que correspondante du CNAS.

**Pour ampliation certifiée conforme
La Présidente du Conseil d'administration**



Isabelle LAVEST



**ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART
DE CLERMONT
MÉTROPOLE**

**25, RUE KESSLER
63000 CLERMONT-FERRAND
T. 04 73 17 36 10
ESACM@ESACM.FR
WWW.ESACM.FR**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2025

Exonération des frais d'inscription des étudiant-es boursier-es

Convoqué le 12 juin 2025, le Conseil d'Administration de l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole s'est déroulé le jeudi 26 juin 2025 à partir de 14h30 en mode hybride (présentiel et visio-conférence).

Étaient présents les membres dont les noms suivent :

Isabelle LAVEST, Présidente de l'EPCC

Chantal LELIEVRE (Visio)

Sondès EL HAFIDHI

Yannick GONZALEZ

Forrest PATTERSON (Visio)

Amélie SOUNALET (suppléante de Vincent BLESBOIS)

Joel MATHURIN (Préfet), Anne NOUGUIER (DGCA), Marc DROUET (DRAC ARA) sont représentés par Ubavka ZARIC (DRAC ARA)

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BRIAT donne pouvoir à Isabelle LAVEST

Fabienne VOUTE donne pouvoir à Chantal LELIEVRE

Rémi CHABRILLAT donne pouvoir à Sondès EL HAFIDHI

Sophie AUGER GRAPPIN donne pouvoir à Yannick GONZALEZ

Mathias BERNARD donne pouvoir à Forrest PATTERSON

Michèle MARTEL donne pouvoir à Amélie SOUNALET

Membres excusés

Jérôme AUSLENDER

Vincent BLESBOIS

Maxime MARION

Poe RICHARD-GLOAGUEN

Andréa MALAPERT

ÉSACM :

Sandrine REBEYRAT, Directrice

Frédérique RUTYNA, Secrétaire générale

Carole TILLY, assistante de direction, secrétaire de séance



Contrairement aux étudiant-es des écoles nationales, les étudiant-es boursier-es des écoles supérieures d'art et de design territoriales ne sont pas exonéré-es automatiquement des frais d'inscription (tarifs différenciés, réduction ou exonération). Cette décision relève des conseil d'administration de chaque école.

Pour mémoire : le tarif des frais d'inscription voté en conseil d'administration prévoit une réduction des frais d'inscription de 50% pour les étudiant-es bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux quel qu'en soit l'échelon.

	<i>Cycle DNA</i>	<i>Cycle DNSEP</i>
<i>Etudiant-e non boursier-e</i>	<i>450 €</i>	<i>500 €</i>
<i>Etudiant-e boursier-e</i>	<i>225 €</i>	<i>250 €</i>
<i>Etudiant-e en césure</i>		
<i>Non boursier-e</i>	<i>225 €</i>	<i>250 €</i>
<i>Boursier-e</i>	<i>112,50 €</i>	<i>125 €</i>

Face à ce constat d'inégalité de traitement, Rachida DATI, Ministre de la Culture, a annoncé, dans un communiqué de presse du 6 juin 2025, la prise en charge par l'Etat des frais d'inscription des étudiant-es boursier-es des écoles d'art territoriales, à hauteur du montant de ceux appliqués dans les écoles nationales, soit 458 € au titre de l'année universitaire 2025-2026 (Réévaluation annuelle).

En contrepartie, la Ministre demande aux écoles de pratiquer la gratuité des frais d'inscription pour les étudiant-es boursier-es.

L'ESACM appliquera cette gratuité dès parution des textes officiels au titre de la rentrée 2025-2026. (Chèques mis en attente de la notification de bourse)

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la mise en place du principe de gratuité des étudiant-es boursier-es, sous réserve de parution du texte officiel.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.
La Présidente du Conseil d'Administration



Isabelle LAVEST



**ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART
DE CLERMONT
MÉTROPOLE**

**25, RUE KESSLER
63000 CLERMONT-FERRAND
T. 04 73 17 36 10
ESACM.FR
WWW.ESACM.FR**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2025

Tarif de vacation des jurys de diplôme

Convoqué le 12 juin 2025, le Conseil d'Administration de l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole s'est déroulé le jeudi 26 juin 2025 à partir de 14h30 en mode hybride (présentiel et visio-conférence).

Étaient présents les membres dont les noms suivent :

Isabelle LAVEST, Présidente de l'EPCC

Chantal LELIEVRE (Visio)

Sondès EL HAFIDHI

Yannick GONZALEZ

Forrest PATTERSON (Visio)

Amélie SOUNALET (suppléante de Vincent BLESBOIS)

Joel MATHURIN (Préfet), Anne NOUGUIER (DGCA), Marc DROUET (DRAC ARA) sont représentés par Ubavka ZARIC (DRAC ARA)

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BRIAT donne pouvoir à Isabelle LAVEST

Fabienne VOUTE donne pouvoir à Chantal LELIEVRE

Rémi CHABRILLAT donne pouvoir à Sondès EL HAFIDHI

Sophie AUGER GRAPPIN donne pouvoir à Yannick GONZALEZ

Mathias BERNARD donne pouvoir à Forrest PATTERSON

Michèle MARTEL donne pouvoir à Amélie SOUNALET

Membres excusés

Jérôme AUSLENDER

Vincent BLESBOIS

Maxime MARION

Poe RICHARD-GLOAGUEN

Andréa MALAPERT

ÉSACM :

Sandrine REBEYRAT, Directrice

Frédérique RUTYNA, Secrétaire générale

Carole TILLY, assistante de direction, secrétaire de séance



La direction générale de la création artistique du Ministère, dans un courrier du 28 mars 2025, a informé les établissements que la gestion du paiement des membres de jury du diplôme national d'art (DNA) et du diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) vont être transférés aux écoles.

Les crédits afférents seront versés au cours de l'année 2025, puis intégrés dans le montant des subventions versées en 2026 par la DRAC.

Il vous est proposé de voter le montant des vacations conformément au taux appliqué par le Ministère, en partant du principe qu'une vacation correspond à l'examen de 4 candidats :

Diplôme	Taux de vacation
Jury DNA (Travail plastique)	115 € bruts (soit 28,75 € bruts /heure) *
Jury DNSEP (Travail plastique + soutenance mémoire)	132 € bruts (soit 33 € bruts /heure) *

Les dépenses de déplacement et de repas sont prises en charge sur justificatifs sur la base de la délibération de l'ESACM concernant le remboursement des frais des intervenant-es.



**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le barème de rémunération des jurys.
Mise aux voix, cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Pour ampliation certifiée conforme.
La Présidente du Conseil d'Administration**

Isabelle LAVEST



**ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART
DE CLERMONT
MÉTROPOLE**

**25, RUE KESSLER
63000 CLERMONT-FERRAND
T. 04 73 17 36 10
ESACM@ESACM.FR
WWW.ESACM.FR**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2025

Adaptation du règlement intérieur à destination des cours publics

Convoqué le 12 juin 2025, le Conseil d'Administration de l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole s'est déroulé le jeudi 26 juin 2025 à partir de 14h30 en mode hybride (présentiel et visio-conférence).

Étaient présents les membres dont les noms suivent :

Isabelle LAVEST, Présidente de l'EPCC

Chantal LELIEVRE (Visio)

Sondès EL HAFIDHI

Yannick GONZALEZ

Forrest PATTERSON (Visio)

Amélie SOUNALET (suppléante de Vincent BLESBOIS)

Joel MATHURIN (Préfet), Anne NOUGUIER (DGCA), Marc DROUET (DRAC ARA) sont représentés par Ubavka ZARIC (DRAC ARA)

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BRIAT donne pouvoir à Isabelle LAVEST

Fabienne VOUTE donne pouvoir à Chantal LELIEVRE

Rémi CHABRILLAT donne pouvoir à Sondès EL HAFIDHI

Sophie AUGER GRAPPIN donne pouvoir à Yannick GONZALEZ

Mathias BERNARD donne pouvoir à Forrest PATTERSON

Michèle MARTEL donne pouvoir à Amélie SOUNALET

Membres excusés

Jérôme AUSLENDER

Vincent BLESBOIS

Maxime MARION

Poe RICHARD-GLOAGUEN

Andréa MALAPERT

ÉSACM :

Sandrine REBEYRAT, Directrice

Frédérique RUTYNA, Secrétaire générale

Carole TILLY, assistante de direction, secrétaire de séance



Une délibération du 7 novembre 2024 avait fixé les modalités d'organisation et de fonctionnement des cours et stages publics en encadrant ce dispositif par un règlement.

Il vous est proposé de modifier, en vue de la rentrée 2025-2026, la partie de ce règlement concernant les cours publics qui se déploient tous les soirs de la semaine et les samedis matins comme suit :

Les inscriptions sont ouvertes pendant 15 jours, pour permettre de déposer ou envoyer par courrier un dossier d'inscription pour un créneau de cours.

Pour éviter toute contestation en raison d'un grand nombre de demandes, les inscriptions seront traitées par tirage au sort grâce à un outil en ligne (www.legavote.fr) qui réalisera un classement aléatoire de 20 élèves par cours et générera une liste d'attente.

Les 20 élèves sélectionnés seront contactés par mail et invités à finaliser leur inscription en procédant au règlement dans les quinze jours, faute de quoi leur sélection sera annulée au profit d'une personne de la liste d'attente. Une confirmation d'inscription sera ensuite adressée par mail.

Un exemplaire de ce règlement sera remis à chaque inscrit·e (et/ou ses parents) au moment de l'inscription, afin qu'ils-elles puissent s'y référer en toute circonstance utile.

L'inscription à l'école implique l'acceptation complète et sans réserve de ce règlement.

Les personnes qui ne se conforment pas à ces dispositions peuvent se voir refuser leur réinscription ou se voir radier pendant l'année en cours (les droits d'inscription restent acquis) par la direction de l'établissement.



Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve les modifications du règlement intérieur applicable aux cours publics.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**Pour ampliation certifiée conforme.
La Présidente du Conseil d'Administration**

Isabelle LAVEST



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART
DE CLERMONT
MÉTROPOLE

25, RUE KESSLER
43000 CLERMONT-FERRAND
T 04 73 17 36 10
ESACM@ESACM.FR
WWW.ESACM.FR

RÈGLEMENT INTÉRIEUR COURS ET STAGES PUBLICS

PRÉAMBULE

L'école supérieure d'art de Clermont Métropole est un établissement d'enseignement supérieur public. Sa mission principale réside dans la formation en arts visuels, afin de délivrer deux diplômes d'état option art : le DNA (grade licence) et le DNSEP (grade master). L'ESACM propose également un 3e cycle dans lequel des chercheurs déploient un travail de recherche sur 3 ans et peuvent passer le DSRH (Diplôme Supérieur de Recherche en Art).

Au titre de sa mission d'enseignement supérieur, l'ESACM dispense des ateliers et stages préparatoires aux examens d'entrée des écoles supérieures d'art, tout au long de l'année.

- Enfin, l'école organise :
- des cours et stages publics qui se déploient tous les soirs de la semaine et les samedis matins pour les cours hebdomadaires,
 - des stages ponctuels en sculpture et linogravure sur des weekends,
 - des ateliers et stages d'arts plastiques pour les adolescents.

Le présent règlement fixe les règles d'organisation et de fonctionnement de ces cours et stages publics.

Il en est remis un exemplaire à chaque inscrite (et/ou ses parents) au moment de l'inscription, afin qu'elles puissent s'y référer en toute circonstance utile.

L'inscription à l'école implique l'acceptation complète et sans réserve de ce règlement.

Les personnes qui ne se conforment pas à ces dispositions peuvent se voir refuser leur réinscription ou se voir radier pendant l'année en cours (les droits d'inscription restent acquis) par la direction de l'établissement.

INSCRIPTIONS

1. Modalités d'inscription

L'inscription aux cours et stages publics se fait sur dossier. Le calendrier des inscriptions et pièces constitutives de ce dossier sont communiqués sur le site de l'école (Communication des informations au début du mois de juin / inscriptions à partir de fin juin).

Le dossier est à transmettre à l'accueil de l'école selon les modalités d'inscription établies afin de procéder à l'inscription administrative aux cours ou stages choisis.

Pour les cours publics, les inscriptions sont ouvertes pendant 15 jours. Pendant ce délai, il sera possible de déposer ou envoyer par courrier un dossier d'inscription complet (Formulaire d'inscription, attestation d'assurance, photo d'identité) pour un créneau de cours.

Tout dossier incomplet et hors délai ne sera pas pris en compte. L'ESACM n'accepte aucun inscription ou réinscription par téléphone, simple lettre ou mail.

A compter de la rentrée 2025-2026, et en raison d'un grand nombre de demandes, les inscriptions seront traitées par tirage au sort aléatoire grâce à un outil en ligne (<https://www.legavote.fr>). Cet outil informatique réalisera un classement qui permettra de sélectionner les 20 élèves par cours et de générer une liste d'attente, mobilisable jusqu'au 31 octobre en cas de désistement.

Les 20 élèves sélectionnés seront contactés par mail et invités à finaliser leur inscription en procédant au règlement dans les quinze jours. Une confirmation d'inscription sera ensuite adressée par mail.

L'ESACM est seule décisionnaire et responsable des modalités d'inscription et de l'établissement des listes d'élèves retenus dans chaque cycle. En raison de cette prérogative, l'ESACM ne traitera aucun recours.

Au bout de 4 années dans un même cours, le-la participant-e sera automatiquement placée sur liste d'attente au moment de sa réinscription pour une 5e année. Il-elle peut sinon demander l'inscription dans autre cours, ou être ré-orienté-e vers des lieux de pratique adaptés à ses attentes.

Les cours hebdomadaires se déroulent généralement de septembre à mai, hors vacances scolaires et jours fériés, selon le calendrier établi par l'ESACM, et partagé avec les participant-es en début d'année.

Pour les stages publics, les dossiers sont traités par ordre d'arrivée, sans hiérarchie ou priorité (selon les places disponibles).

2. Désistement, abandon, changement de cours

Cours publics hebdomadaires

L'inscription aux cours publics hebdomadaires a valeur d'engagement à l'année.

Le premier mois de cours donne lieu à une possibilité de désistement avec remboursement, de façon à permettre à chaque inscrite de s'assurer de l'adéquation des contenus à ses attentes.

En cas de désistement avant la mi-octobre, un remboursement pourra être effectué, dans le respect des règles de la comptabilité publique (délais réglementaires).

En cas d'abandon en cours d'année universitaire, aucun remboursement ne sera effectué, excepté en justifiant de raisons médicales ou de force majeure sur justificatifs à l'appréciation de la direction.

Aucun changement de cours n'est possible en cours d'année, même pour un cours identique un autre jour de la semaine. Chaque groupe avance à son rythme et les enseignant-es ne peuvent pas coordonner des modifications dans la composition des groupes.

Stages ponctuels

En cas d'empêchement, la personne inscrite doit prévenir de son absence en adressant un mail à accueil@essacm.fr au moins 48h avant le début du stage.

Aucun remboursement ne pourra être effectué, excepté en justifiant de raisons médicales ou de force majeure sur justificatifs à l'appréciation de la direction.

3. Annulation des cours

En cas d'absence d'un-e enseignant-e, ce-tte dernier-e sera remplacé-e ou son cours reporté dans la mesure du possible. Les participant-es sont prévenu-es par mail ou appel téléphonique aux coordonnées transmises lors de l'inscription.

En cas d'annulation d'un cours, aucun remboursement ne sera effectué.

